



Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- Mme FRANCOIS Valérie – M.
FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. HENQUEL
Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean
Claude – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - M. FAGOT
REVURAT Yannick- M. JOLY Philippe – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –M.
IEMETTI Jean Marc - M. BRIDARD Franck - M. GUILAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS
Magali M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -
Procurations : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. VINCENT Yvon à M. MOUGINET Dominique
M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. GUEZET
Philippe à M. FEGER Serge – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe -
Excusée : Mme LORETTE Delphine
Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 6
Excusés : 1
Votants : 46
Date d'affichage : le 26 mai 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46
Contre :
Absentions :

CT/PR

07/05/2021
ANIMATION DU TERRITOIRE

Autorisation donnée au Président de signer l'avenant à la convention « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2019-2020 » signée entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et l'association Rémémoisirs, Foyer Rural de Réméréville

Vu la convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2019-2020 » signée entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et l'association Rémémoisirs, Foyer Rural de Réméréville

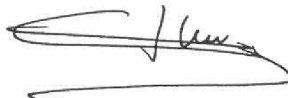
Chantal CHERY, vice-présidente en charge de la petite enfance, de la culture et de l'animation, rappelle que le règlement d'attribution des subventions aux ACM doit être réétudié en vue d'une harmonisation à l'échelle du territoire. Elle informe les délégués communautaires que la convention signée avec l'association Rémémoisirs s'est achevée au 31 décembre 2020.

Afin de sécuriser l'association pour les ACM portés en 2021, et dans l'attente d'un nouveau règlement sur les subventions aux ACM, il est proposé qu'un avenant d'une année à l'actuelle convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2019-2020 » soit signée par les 2 parties prenantes (Communauté de Communes et Association Rémémoisirs)

Chantal CHERY propose à l'assemblée d'autoriser le Président à signer un avenant d'une année à la convention pour assurer la continuité du service sur le territoire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer l'avenant d'une année à la convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2019-2020 » selon les modèles annexés.



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2021.06.03 17:27:14 +0200
Ref:20210603_084601_1-1-O
Signature numérique
le Président